



DEPARTEMENT
LOIRE

République Française
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **St Marcel d'Urfé**
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 avril à 20 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 18 mars 2024 s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

Représentés : 0

Votants : 7

PRÉSENTS : Mmes Pascale MEILLAND ; Jacqueline GUILLOT.
Mrs Michel CHABRÉ ; Xavier COHAS ; Guy CROZET ; Xavier DEJOB ; Michel GROSBELLET.

REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Emmanuel PHILIPPON

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Michel CHABRÉ

Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du PV et des délibérations par le Secrétaire de Séance et le Maire

3/ Délibérations

- 1) LOTISSEMENT: Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2023 et du Budget Primitif 2024
- 2) ASSAINISSEMENT: Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2023 et du Budget Primitif 2024
- 3) COLLECTIVITE : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2023 et du Budget Primitif 2024
- 4) Présentation et vote des taxes communales
- 5) Budget assainissement : proposition de révision des tarifs
- 6) Le Relais d'Urfé : proposition d'une aide exceptionnelle

4/ compte-rendu de commissions

- Aménagement du terrain de tennis
- Parking mairie
- ...

5/ questions diverses

- ...

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

1/ Choix du secrétaire de séance

Michel Chabré est désignée secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du PV et des délibérations par le secrétaire de séance et le Maire

Les procès-verbal de la réunion de janvier sera approuvé lors de la prochaine réunion.

3 / Délibérations

1) LOTISSEMENT: Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2023 et du Budget Primitif 2024

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion ont été présentés.

Après lecture, ils ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Mr le Maire n'a pas pris part au vote.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat N	0	0
Report N-1	0	-2 651,90
Excédent/Déficit cumulé reporté au BP N	0	-2 651,90

Le budget primitif lotissement s'équilibre pour sa partie

Fonctionnement à **20 651,90 €**

Investissement à **23 303,80 €**

Le budget a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2) ASSAINISSEMENT: Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2023 et du Budget Primitif 2024

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion ont été présentés.

Après lecture, ils ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Mr le Maire n'a pas pris part au vote.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat N	+ 5 570,59	+ 4 362,41
Report N-1	+ 1 292,41	+ 14 493,48
Excédent/Déficit cumulé reporté au BP N	+ 6 863	+ 18 855,89

Le budget primitif assainissement s'équilibre pour sa partie

Fonctionnement à **18 220,01 €**

Investissement à **34 521,49 €**

Le budget a été approuvé à l'unanimité des membres présents

3) COLLECTIVITE : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2023 et du Budget Primitif 2024

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion ont été présentés.

Après lecture, ils ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Mr le Maire n'a pas pris part au vote.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat N	+ 36 740.49	- 50 465.29
Report N-1	+ 702 017.78	+ 110 954.95
Excédent/Déficit cumulé reporté au BP N	+ 738 758.27	+ 60 489.66

Le budget primitif collectivité s'équilibre pour sa partie

Fonctionnement à **929 958,27 €**

Investissement à **350 783,90 €**

Le budget a été approuvé à l'unanimité des membres présents

4) Présentation et vote des taxes communales

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts communaux.

Les taux actuels restent inchangés, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : **19,94%**

Taxe foncière (non bâti) : **24,20%**

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : **9,50%**

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **19,52%**

5) Budget assainissement : proposition de révision des tarifs

Le budget assainissement devrait être équilibré, ce n'est pas le cas, chaque année une subvention venant du budget principal est versée. En 2026, la compétence assainissement et eau potable passera à la CCPU. Cela entraînera vraisemblablement une augmentation des tarifs. Pour anticiper cette augmentation, M le Maire propose de fixer les tarifs suivants à compter de juillet 2024

Abonnement : 28€ au lieu de 18€

Redevance au M3 : 0,75€ au lieu de 0,70€

Puis à compter du 1 janvier 2025 :

Abonnement : 30 €

Redevance au M3 : 0,85€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des personnes présentes cette proposition.

6) Le Relais d'Urfé : proposition d'une aide exceptionnelle

Les gérants du relais d'Urfé, ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent avec le gîte compte tenu de la faible demande de location.

M le Maire propose au Conseil une aide exceptionnelle consistant à déduire du coût de la location la somme de 300€ correspondant à la partie gîte, ceci à compter d'avril jusqu'en décembre 2024 date à laquelle, un nouveau point sera fait pour décider de la destination à terme de cet appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes, accepte cette proposition d'aide.

5/ Compte-rendu de commissions

Bâtiments :

Local technique : le moteur défectueux de la grande porte sera remplacé le lundi 8 avril.

SdF : Prévoir l'achat d'un miroir pour les sanitaires et d'un four micro-ondes

Voirie :

La visite des chantiers 2024 avec le bureau d'étude et Eiffage sera effectuée le lundi 8 avril. (Une partie de la coursière de Juré, Le chemin de Loche, la fin des travaux du chemin de Charbonnier)

Projet de parking : Une étude de faisabilité a été demandée au bureau d'étude Réalité.

Aménagement terrain de tennis : Le projet n'est plus éligible à la subvention de l'état, en conséquence il est décidé de revoir le projet en étudiant une solution moins onéreuse.

4/ Infos et questions diverses

Carrefour de la route de Champoly et de St Martin aux Bellets : Fréquemment, nous sommes confrontés à des problèmes liés à des véhicules essayant de tourner alors que leur gabarit exigerait d'aller à l'aire de retournement comme signalé à l'intersection. Des dégâts ont été constatés aussi bien sur le domaine communal que chez certains riverains. La commune sollicite le Département pour valider une solution empêchant physiquement les longs véhicules de tourner. Un rendez-vous est programmé le lundi 8 avril.

Le Siel propose un système connecté pour l'arrêt et la mise en service de l'éclairage public. Pour l'instant le Conseil ne souhaite pas mettre cette solution en œuvre.

Une nouvelle bénévoles a intégré l'équipe de la bibliothèque municipale en remplacement de Raymond Dejob que nous remercions pour ces nombreuses années au service de la bibliothèque communale.

Fin de séance 22h30

Fait à St Marcel d'Urfé Le 4 avril 2024

Secrétaire de séance

Michel Chabré

Le Maire

Guy CROZET